



Ecurie

Club des Etoiles

Mars 2020



Plus de 26 ans de rêve partagé

Notre Ecurie de groupe est née en 1994. Elle est composée de 85 copropriétaires avec à sa tête un Conseil d'Administration et un Président. Forte de son expérience, notre Ecurie a décidé d'ouvrir ses portes à de nouveaux actionnaires afin de lui donner une autre envergure & partager sa passion.

Notre objectif premier : avoir entre 5 et 7 chevaux sous nos couleurs



Nos chevaux entraînés par [Philippe Van de Pöele](#) à **Deauville** :

Notre entraîneur est à la recherche d'un cheval pour l'Ecurie.



Nos chevaux à l'entraînement chez [Mathieu Brasme](#) à **Luché Pringé (72)** :

Notre entraîneur est à la recherche d'un cheval pour l'Ecurie.

Nos chevaux entraînés par [Patricia Butel & Jean-Luc Beaunez](#) à **Maisons-Laffitte**



BOWLER HAT, régulier, va continuer à alterner les haies et le steeple.

[Mickaël Corny](#) (à **Saint Romain la Motte**) a trouvé un trotteur pour l'Ecurie. Il s'appelle **FREDDY BOY** et a gagné pour la casaque de l'Ecurie.

[Mathieu Boutin](#), nouvel entraîneur élu, cherche aussi un pensionnaire pour l'Ecurie.

L'Ecurie travaille avec la société **Interact**, Agence de communication et de marketing spécialisée dans le domaine hippique, dans l'accompagnement et le conseil de propriétaires individuels et dans la gestion d'écuries de copropriétaires (Ecurie Mansonnienne, Ecuries RMC...). Elle a pour mission de faire le lien entre nos professionnels et les actionnaires. Chacun est régulièrement informé par courriel des nouvelles des chevaux (santé, entraînements, dates de courses, résultats et commentaires des professionnels...). Un accès « privé » sur le site Internet permet de visionner les vidéos et l'Ecurie.



Le montant à verser est de **1083,58€** visant à couvrir les frais liés aux chevaux du 1^{er} mars 2020 jusqu'au 31 décembre 2020 + Prix de l'action de **762.25€** + une somme de **50€** pour l'obtention de la carte France Galop « propriétaire-porteur de part » 2020, soit **1895.58€**.

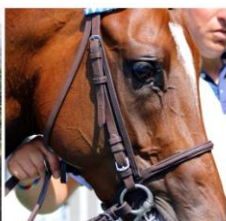
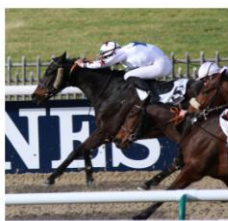
Nous rejoindre ...



VOS AVANTAGES

Vous disposez d'une carte « propriétaire – porteur de part » donnant accès à toutes les enceintes réservées partout en France et éventuellement à l'étranger,

- Prendre du plaisir en suivant les courses de vos chevaux, **découvrir les coulisses** des courses, avoir le **statut reconnu de propriétaire** avec l'espoir que cette opération se révèle « gagnante »,
- Vous assistez aux « **ordres** » donnés par l'entraîneur au jockey de l'Ecurie au rond de présentation. Vous accédez aux « **écuries** » (5 personnes à chaque fois) avec l'entraîneur pour **voir le cheval être préparé avant la course**,
- L'Ecurie propose, lors de l'achat d'un nouveau cheval, un nombre limité de participations à hauteur de 10% : Vous avez la **priorité**, en tant qu'actionnaire, de vous **positionner en tant qu'acheteur**,
- Vous participez aux Assemblées Générales biennuelles, moments privilégiés d'échanges (entraîneurs, jockeys...)
- Vous aurez l'occasion de participer aux **journées portes ouvertes** organisées chez vos entraîneurs,
- **Les plus grands jockeys** : Alexis BADEL, Grégory BENOIST, Stéphane PASQUIER Olivier PESLIER



QUESTIONS FRÉQUENTES



Pourquoi le choix de la copropriété ? Il faut savoir qu'un cheval de courses coûte en entretien annuel de 18 000 € à 25 000 € (hors achat). C'est donc un moyen d'accès à la propriété plus abordable.

Où va l'argent ?

Il est consacré :

- * A l'entretien annuel des chevaux (pensions, maréchalerie, vétérinaire, assurance...),
- * Au renouvellement de nos chevaux pour maintenir l'effectif,
- * Aux frais de fonctionnement.

Les gains des courses sont-ils distribués aux actionnaires ?

Envisageable, si les gains nets de l'année sont supérieurs à l'entretien annuel et au renouvellement des chevaux.

Qui peut m'accompagner sur les hippodromes ?

- * Votre conjoint(e) et vos enfants mineurs selon les hippodromes,
- * Vos amis : 4 invitations Paris vous sont offertes annuellement (hors Grands Prix).

Peut-on quitter l'Ecurie ? Oui, en revendant son action.

Autre possibilité : Prendre une participation de 10% ou plus sur l'un des chevaux de l'Ecurie avec **reversement des gains nets**.

Pour toute autre information, n'hésitez pas à nous contacter :

01. 34. 93. 18. 43 ou info@cheval-etoile.com

NB : La présente note est adressée aux investisseurs qualifiés au sens de l'article L411-2 du Code Monétaire et Financier. Il est recommandé à toute personne n'ayant pas cette qualité de consulter un conseiller professionnel avant tout investissement. Ces informations indicatives ne constituent en aucune manière une incitation à vendre ou une sollicitation à acheter adressée à des investisseurs non qualifiés.

